

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GOURBEYRE

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2310-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le C.C.A.S de GOURBEYRE elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

#### I. L'exécution du budget de fonctionnement

##### A) Généralités

Le compte administratif 2019 retrace l'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement qui ont permis au CCAS de GOURBEYRE d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- la lutte contre l'exclusion
- la participation à l'instruction des demandes d'aides sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées, etc...),
- l'intervention au titre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, aide aux familles en difficulté, etc....)

##### B) Les dépenses de fonctionnement réalisées

En 2019, les principales dépenses de fonctionnement réalisées se sont élevées à **213 663,94 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 2018/2019 %
011 - Charges à caractère général	10 694,94	9 487,37	-11,29%
012 - Charges de personnel	138 226,23	169 493,84	22,62%
65 - Autres charges de gestion courante	27 304,89	27 649,73	1,26%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>176 226,06</b>	<b>206 630,94</b>	<b>17,25%</b>
042 - Opération d'ordre	7 251,00	7 023,00	-3,25%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>7 251,00</b>	<b>7 023,00</b>	<b>-3,25%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183 477,06</b>	<b>213 653,94</b>	<b>16,45%</b>

Les charges de gestion courante ont été réalisées pour un montant de 9 487,37 € Elles représentent 4,59 % du total des dépenses réelles

Les dépenses de personnel représentent 82,03 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation de 22,62 % est liée à l'évolution et la révision des carrières.

Les autres charges de gestion correspondent principalement aux aides d'urgences (alimentaires) et les aides facultatives octroyées par le CCAS, ces derniers représentent 13,38 % de ces charges de gestion courante.

Les autres charges comprennent les dotations aux amortissements pour un montant de 7 023,00 €

##### C) Les recettes de fonctionnement réalisées

Les recettes proviennent principalement de la subvention de la commune, et les loyers perçus par le CCAS

En 2019 les principales recettes de fonctionnement réalisées se sont élevées à **196 254,87 €**

CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 2018/2019 %
74 – Dotations et participations	180 000,00	194 000,00	7,77%
75 – Autres produits de gestion courante	4 977,36	2 254,87	-54,70%
77 – Produits exceptionnel	26,30		
<b>Total des recettes</b>	<b>185 003,66</b>	<b>196 254,87</b>	<b>6,08%</b>

- Les dotations et participation représentent 98,85 % des recettes réelles de fonctionnement, et parmi ces dotations, 97,94 % sont constituées par la seule subvention versée par la commune au CCAS.  
 - Les autres recettes de gestion courante représentent 1,14 % des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées à hauteur de 100 %, des loyers encaissés par le CCAS auprès des locataires. Ces produits en baisse de 54% la participation des salariés pour les tickets restaurants n'a pas été comptabilisée.

#### D) Résultat de la section de fonctionnement 2019

Résultat de la section de fonctionnement 2019 (déficit)	-17 399,07
Reprise de l'excédent de l'exercice 2018	30 104,43
<b>Résultat de la section de fonctionnement 2019</b>	<b>12 705,36</b>

## II. La section d'investissement

### A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

### B) Les dépenses d'investissement réalisées

En 2019 le CCAS fait l'acquisition de mobilier et d'un copieur pour un montant de 2 898,12 €

CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 2018/2019 %
21 – Immobilisations corporelles	0,00	2 898,12	
<b>Total des dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>2 898,12</b>	

### C) Les recettes d'investissement réalisées

Les principales recettes d'investissement se sont élevées à 7 023,00 € et sont retracés dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 2018/2019 %
10 – Dotations fond divers	0,00	0,00	
040 – Opérations d'ordre	7 251,00	7 023,00	-3,14
<b>Total des recettes</b>	<b>7 251,00</b>	<b>7 023,00</b>	<b>-3,14</b>

D) Résultat de la section d'investissement 2019

Résultat de la section d'investissement 2019(excédent)	4 124,88
Reprise de l'excédent de l'exercice 2018	35 175,73
<b>Résultat de la section d'investissement 2019</b>	<b>39 300,61</b>

**III ) Etat de la dette**

Sans objet, le C.C.A.S. n'ayant pas d'emprunts à rembourser actuellement.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.